

---

# NORME INTERNATIONALE 5326

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## Blocs de pavage en bois massif — Blocs de pavage en bois feuillus — Spécifications de qualité

*Solid wood paving blocks — Hardwood paving blocks — Quality requirements*

Première édition — 1978-02-15

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 5326:1978](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9b8a4b9d-e850-43c6-812b-3b62e59874e9/iso-5326-1978>



---

CDU 674-42 : 69.025.351.3

Réf. n° : ISO 5326-1978 (F)

**Descripteurs** : produit en bois, pavé, bloc plein, bois scié, bois feuillu, spécification de matière, défaut.

## AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 5326 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 99, *Bois semi-manufacturés*, et a été soumise aux comités membres en juillet 1976.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée : [ISO 5326:1978](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9b8a4b9d-e850-43c6-812b-3b62e59374c7/iso-5326-1978)

Afrique du Sud, Rép. d'	Corée, Rép. de	Norvège
Allemagne	Espagne	Pologne
Autriche	Hongrie	Roumanie
Brésil	Inde	Tchécoslovaquie
Bulgarie	Italie	Turquie
Canada	Mexique	Yougoslavie

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

# Blocs de pavage en bois massif – Blocs de pavage en bois feuillus – Spécifications de qualité

## 1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

1.1 La présente Norme internationale établit les spécifications de qualité pour les blocs de pavage en bois massif de feuillus, utilisés pour le pavage des espaces couverts (clos) ou découverts (en plein air).

1.2 Les blocs de pavage en bois de *Fagus sylvatica* sont destinés à être utilisés seulement dans les espaces couverts (clos).

## 2 RÉFÉRENCE

ISO 5327, *Blocs de pavage en bois massif – Caractéristiques générales.*

## 3 SPÉCIFICATIONS DE QUALITÉ

3.1 Les blocs de pavage ne doivent pas comporter plus de défauts que ceux spécifiés dans le tableau.

3.2 Les blocs de pavage comportant plus de défauts qu'il n'en est admis dans le tableau ne doivent pas être livrés sous le nom de «Blocs de pavage ISO en bois massif de feuillus».

TABLEAU – Défauts admissibles

Défauts du bois ou du sciage		Conditions d'acceptation
Pourriture, échauffure, moisissure		néant
Aubier sain		admis sur les arêtes des faces latérales ne dépassant pas 20 % de la longueur, de la largeur, de la hauteur ou du diamètre du bloc de pavage, protégé contre les insectes
Grain, inclinaison du fil, cœur sain, cœur rouge sain		admis
Colorations		admises si elles ne résultent pas d'altérations dues à des agents biologiques
Fentes	gerce et fentes superficielles	admises
	non traversantes	admises à condition qu'elles ne dépassent pas 50 % de la dimension du bloc de pavage au long de laquelle elles apparaissent (longueur, largeur, diamètre, diagonale)
	gélivures	
	traversantes	néant
Entre-écorce		admis sous forme de traces interrompues s'il n'apparaît pas sur le parement
Nœuds	sains, adhérents ou éclatés	admis, ne dépassant pas 30 mm de diamètre
	noirs, partiellement adhérents, non adhérents	exclus sur le parement; sur les autres faces, on admet deux nœuds sur chaque bloc de pavage, à condition qu'ils ne dépassent pas 50 % de la largeur ou du diamètre et qu'ils soient situés au minimum 20 mm au-dessous des rives du parement
Trous de vers		exclus sur le parement; sur les autres faces, on admet trois trous sur chaque bloc de pavage, à condition qu'ils ne dépassent pas 3 mm de diamètre
Flache		exclue sur les rives du parement; admise sur les autres rives, ne dépassant pas 20 % de la longueur, de la largeur, de la hauteur ou du diamètre du bloc de pavage
Ronce		admise
Traits de scie		admis sur toutes les faces, à condition qu'ils ne dépassent pas 2 mm de profondeur
Défauts non mentionnés		admis s'ils ne nuisent pas à la solidité et à la durabilité des blocs de pavage

Page blanche

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 5326:1978

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9b8a4b9d-e850-43c6-812b-3b62e59874e9/iso-5326-1978>